



Reims, le 28 octobre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ADASEA labellisée Point Justice

En devenant Point Justice, l'Adasea de la Marne pourra accueillir tout exploitant agricole et viticole ayant besoin d'être orienté vers un avocat. A la clé, un premier rendez-vous qui peut être gratuit selon les revenus de l'exploitant.

L'Adasea de la Marne vient d'être labellisée Point Justice par le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) de la Marne. Un point justice est un lieu d'accueil gratuit et permanent, permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs, aux personnes devant faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Un effort tout particulier a été réalisé récemment pour développer le nombre de Point Justice dans le département afin de faciliter l'accès au droit sur tout le territoire. L'Adasea devient le 29^{ème} Point Justice de la Marne.

Justice de proximité

Ce territoire étant très rural, le CDAD a souhaité ouvrir un Point Justice dans une structure du secteur agricole pour accueillir les exploitants. *« Souvent seuls face à leurs difficultés, les agriculteurs et viticulteurs ne savent parfois pas vers quel professionnel se tourner pour trouver une aide, un renseignement, une information en faveur d'une procédure préventive, souligne Jennyfer Picoury, présidente du Tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne. Le CDAD de la Marne travaille avec des partenaires professionnels du droit et de l'accompagnement social, spécialisés dans leurs domaines respectifs. L'Adasea de la Marne au travers de la cellule Réagir est l'un d'entre eux. Pour favoriser une justice civile de proximité, le CDAD de la Marne a choisi d'en faire un partenaire officiel et se réjouit de ce nouveau point-justice spécialisé. »*

Une permanence mensuelle

En tant que Point Justice, l'Adasea pourra délivrer des « bons de consultation » et des « bons de victimes » aux exploitants qui la contacteront. Les premiers sont soumis à conditions de revenus et s'adressent à ceux qui souhaitent obtenir un premier RDV gratuit chez un avocat, spécialisé en droit rural si nécessaire. Les seconds, non soumis à conditions de revenus, s'adressent à toute personne victime d'une infraction pénale (violences conjugales, dégât sur une voiture avec délit de fuite...). Ils permettent également d'obtenir un premier RDV gratuit chez un avocat. Dans les deux cas, l'avocat consulté pourra orienter l'exploitant vers l'aide juridictionnelle si besoin ou vers la protection juridique de son assurance pour une prise en charge des frais d'avocat à venir.

Une permanence mensuelle aura lieu à l'Adasea (Maison des agriculteurs à Reims) : le lundi 7 novembre (9h-12h) et le lundi 5 décembre (9h-12h) pour les premières. Les exploitants seront accueillis sur rendez-vous (au 03 26 04 74 09).

Contact Presse : Julie PORTEJOIE 06 24 99 04 49 julie.portejoie@adasea.net

Pour en savoir plus

ADASEA de la Marne

Dans la Marne, l'Adasea pour la dynamique des territoires assure des missions d'intérêts générales pour le compte de la profession agricole et viticole. Ces missions sont définies par les onze organisations représentées au sein de son Conseil d'administration et soutenues financièrement par des organismes publics (Région Grand Est, Département de la Marne et DDT).

La finalité est de maintenir et de développer une dynamique sur son territoire par le maintien des agriculteurs et viticulteurs (accompagnement à l'installation et à la transmission des exploitations, accompagnement des agriculteurs en difficulté) et le développement d'une biodiversité très riche via différents aménagements.

Point Justice

C'est un lieu d'accueil gratuit et permanent, permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs, aux personnes devant faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Un effort tout particulier a été réalisé récemment pour développer le nombre de Point Justice dans le département afin de faciliter l'accès au droit sur tout le territoire. Il en existe maintenant une trentaine sur tout le territoire de la Marne.

<https://www.cdad-marne.fr/les-juridictions/les-points-d-acces-au-droit.html>